



INFORMATIONS MUNICIPALES N° 26

Convoqué le 5 janvier 2017, le Conseil Municipal s'est réuni le 12 janvier 2017, sous la présidence de M. Marc VILLEMANN, Maire

PRESENTS : MM/Mmes Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Christian BRICOT, Isabelle GENIN, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Brigitte THIRIET, Fabrice YONGBLOUTT.

EXCUSE : Gérard HOUOT (procuration Jacques LAVOIL).

ABSENTE : Sylvie ADANT-VIOLART

Patricia BARBIER a été nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Jean-Luc DONATIN.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2016**

Lecture a été faite du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2016 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

- **Compte-rendu commission « Infos-Communication » du 9 janvier 2017**

Relecture a été faite de l'ébauche du bulletin semestriel et un point est fait sur la mise en ligne du site internet.

- **Compte-rendu commission « Travaux » du 10 janvier 2017**

Il a été abordé les restes à réaliser sur les travaux 2016, les travaux prévus pour 2017, ainsi que la renaturation du Sânon.

- **Ouverture de crédit 2017**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'ouvrir les crédits suivants au budget prévisionnel 2017 :

- Article 2051 : 4 700 € (logiciel soins)
- Article 2183 : 3 100 € (serveur Maison de Retraite – site internet)

Le 15 décembre 2016, nous avons reçu la notification d'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal Scolaire du Sânon, issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de gestion scolaire du secteur d'Arracourt et du Syndicat intercommunal scolaire de Parroy-Hénaménil.

Le 10 janvier, ont été élus :

- Président Léon TUCKKER
- Vice-président Cédric MASSON (secteur Einville)
- Vice-présidente Ginette MARCHAND (secteur Arracourt)
- Vice-président Jean-Paul VINCENT (secteur Parroy)

ainsi que 8 membres pour constituer le bureau.

- **Transfert du personnel de l'école au SIS du Sânon**

A l'unanimité, le conseil autorise le transfert du personnel de l'école vers le SIS Sânon.

- **Transfert de la compétence scolaire et périscolaire au SIS du Sânon**

A l'unanimité, le conseil autorise le transfert de la compétence scolaire et périscolaire vers le SIS Sânon.

- **Demandes de subventions pour le Monument aux Morts**

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer des demandes de subventions pour la restauration du Monument aux Morts, auprès de :

- Monsieur Jean-François Husson, Sénateur
- Office National des Anciens Combattants
- Souvenir Français

- **Acquisition mobilier Maison de Retraite**

A l'unanimité, le conseil décide l'achat de deux armoires de rangement pour la Maison de Retraite, pour un montant de 399 € HT l'unité.

- **Compétence PLUI à la CCS**

A l'unanimité, le conseil est favorable au transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la Communauté de Communes du Sânon.

- **Demande de subvention DETR**

Le maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection :

- du bâtiment 2 rue des Brasseries
 - * à l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer cette demande.
- du presbytère (changement fenêtres et isolation des combles).
 - * le conseil autorise le maire à signer cette demande : 3 abstentions – 10 pour

- **Régime indemnitaire de la filière administrative**

Suite à la délibération du 1^{er} décembre concernant l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) pour les agents administratifs à compter du 1^{er} janvier 2017, la Préfecture nous informe qu'un décret du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Il convient de délibérer sur cette nouvelle prime en remplacement de l'IEMP. A l'unanimité, le conseil accepte ce régime indemnitaire, au même taux que l'IEMP.

- **Informations diverses**

- La Préfecture nous fait part de l'ouverture d'une enquête publique sur l'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy, située sur le territoire de la commune de Maxéville.

L'enquête se déroulera du 30 janvier au 1^{er} mars 2017. Le commissaire enquêteur sera présent à Einville, le 10 février de 17 h à 19 h.

- La Préfecture nous informe des futures modalités de demandes de cartes nationales d'identité. Notre commune n'étant pas équipée du système électronique sécurisé, les demandes de CNI devront être faites à Lunéville.

- Suite aux prélèvements effectués en novembre dernier à la station d'épuration, nous avons reçu les résultats d'analyses. Ceux-ci montrent que notre système de traitement répond aux exigences réglementaires qui nous sont imposées.

- A compter du 15 janvier 2017, les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale sont de nouveau obligatoires. Le formulaire est disponible en mairie, ou accessible sur le site **www.service-public.fr**

- Un arrêté préfectoral autorise les lieutenants de louveterie à prélever les renards à des fins cynégétiques jusqu'au 31 mars.

- Il est rappelé l'obligation de chaque habitant de la commune de déneiger son trottoir. Merci de votre civisme.

Prochain conseil : Jeudi 9 février 2017 à 20h00